

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Juillet à 9 h 00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'administration en date du 6 juin 2025.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie VIVET – Présidente de l'AMITR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que 69 membres sur 800 sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale ordinaire,
- Lecture du rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Approbation des conventions,
- Vote du budget de l'exercice 2025 et grille tarifaire 2026,
- Présentation du Projet de service 2025-2029,
- Activités du service.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque membre,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- le rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association établi par le Conseil d'administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Avant d'ouvrir la séance, la Présidente remercie la direction de l'entreprise RE-CYCLES France pour son accueil et le prêt de sa salle de réunion pour la tenue de notre Assemblée générale.

Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée générale ordinaire

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2024, la Présidente le soumet au vote des membres de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2024.

Rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association

1. Rapport moral de la Présidente

« L'exercice 2024 a été l'année de la mise en œuvre des décrets issus de la Loi de 2021 : application de la Cotisation Moyenne Nationale (CMN) au 1^{er} janvier 2025, certification des services avec le niveau 1 pour mai 2025, et beaucoup d'évolutions réglementaires.

Dans le cadre de notre agrément, nous devions également démarrer les groupes de travail pour notre nouveau Projet de Service 2025–2029, former nos équipes aux évolutions réglementaires et créer le poste d'Assistante Technique en Santé Travail.

A notre taille de service, et au vu de nos ressources, il n'était pas possible de recruter spécifiquement pour mener ces différents sujets. Nous avons donc géré en interne, en positionnant des chefs de projets en face de chaque ligne :

- Charlène GAIGNARD a pris en charge le système qualité et la certification,*
- Tiphanie WEBER a été notre représentante dans les instances et projets externes, tels que le PRST4, et a coordonné notamment les travaux sur les volets PDP de notre Projet de service, ainsi que de nouvelles propositions pour l'offre complémentaire,*
- Nous avons développé les partenariats externes, en premier avec IES pour notre assistante sociale, Cécile PETIT, et d'autres comme avec l'ACCAPS,*
- Christelle DURAND a piloté l'ensemble afin que nous soyons au rendez-vous de nos objectifs et des échéances.*

Le travail a été intense, car pour la certification, il nous a fallu construire à la fois la démarche et le référentiel qualité en partant de zéro ; c'est-à-dire écrire les processus, les engagements et toutes les procédures. L'équipe pluridisciplinaire a évidemment assuré nos missions, participé et validé les procédures et travaillé le Projet de service, que nous vous présenterons tout à l'heure.

Nous continuons à être sollicités par des structures publiques, nous avons ainsi rencontré la Communauté de communes de Bassée Montois, nos voisins du 77, qui souhaite être accompagnée en prévention santé travail comme nous le faisons sur l'arrondissement de Nogent et la Communauté de communes d'Arcis Mailly Ramerupt, en collaboration avec le CDG10.

Les conventions avec le Conseil départemental de l'Aube et le Ministère de la justice ont connu des évolutions d'effectifs, à la hausse, avec une satisfaction réciproque sur le partenariat et les résultats.

En conclusion, nous avons su garantir l'ensemble de nos engagements auprès de nos adhérents et de leurs salariés, tout en menant les projets structurants pour l'avenir de notre service.

Je veux rappeler ici que notre indépendance n'est pour autant toujours pas garantie, et que nous sommes dans l'attente d'une décision fin juillet de la DREETS Grand Est, déterminante pour notre avenir.

Je veux féliciter et remercier les équipes pour la qualité de leur travail et l'implication de toutes et tous, avec une mention spéciale à nos cheffes de projets.

J'en ai fini pour mon rapport moral, avez-vous des questions ? »

Aucune question n'étant posée, la Présidente passe la parole au Docteur FOULON, médecin référent du service, qui va illustrer par quelques chiffres l'activité médicale et pluridisciplinaire pour 2024.

2. Rapport médical 2024

Le Docteur FOULON rappelle la composition des équipes puis donne les chiffres du rapport médical 2024 :

- 5 médecins du travail + 1 collaborateur médecin,
- 1 ergonome,
- 2 infirmières santé travail,
- 1 psychologue du travail,
- 4 assistantes médicales

Prestations médicales	2024	2023
Suivis Périodiques	2527	1891
. Périodiques Catégories A et B	210	280
. Examens médicaux d'aptitude périodique	1060	776
. VIP tous professionnels de santé	885	643
. Suivis intermédiaires tous professionnels de santé	372	192
Embauches	2801	2271
. Embauches Catégories A et B	124	151
. Examens médicaux d'aptitude avant embauche	1234	901
. VIP initiales tous professionnels de santé	969	716
. VIP initiales Médecin Référent	474	503
Visites de reprises	634	609
. Reprises après maternité	54	61
. Reprises après maladie	481	469
. Reprises après accident de travail	93	78
. Reprises après maladie professionnelle	6	1
Visites de préreprises	279	251
. Préreprises à l'initiative du médecin traitant	31	22
. Préreprises à l'initiative du médecin-conseil	11	18
. Préreprises à l'initiative du salarié	237	211
Visites à la demande	797	666
. Occasionnelles sollicitées par le salarié	329	272
. Occasionnelles sollicitées par employeur	174	188
. Occasionnelles sollicitées par le médecin du travail	294	202
. Occasionnelles pour urgence	0	4
. Occasionnelles « autre »	0	0
Total des visites médicales	7038	5688

Sur ces **7038 consultations**, nos deux infirmières ont réalisé **1841 entretiens**.

Le Docteur FOULON détaille les conclusions professionnelles données à l'issue des consultations :

Conclusions professionnelles	2024	2023
Apte	2931	2571
VIP faite ce jour	927	1111
VIP faite ce jour, orienté vers le médecin au travail	264	228
Apte avec aménagement de poste	301	224
Apte avec restriction	237	288
Pas d'avis	386	461
Inapte temporaire	0	0
Inapte en un seul examen suite à pré-reprise	0	0
Inapte 2ème visite	0	0
Inapte à tout poste dans l'entreprise	63	74
Inapte au poste mais apte à un autre	27	16
Total des conclusions professionnelles	5136	4973

Il présente ensuite l'activité de notre psychologue du travail :

- **202 entretiens individuels** avec pour principales problématiques : les rapports sociaux au travail, les exigences du travail, des facteurs personnels...
- **21 interventions en entreprises** sur la gestion des RPS,
- **2 situations d'urgence** gérées avec le médecin en charge de l'entreprise concernée

Puis de notre ergonome :

- **117 études de poste,**
- **83 fiches d'entreprise** (dont 38 créations et 45 mises à jour),
- **37 accompagnements au DUERP,**
- **6 métrologies.**

Le Docteur FOULON présente enfin les actions en milieu de travail réalisées par l'ensemble des équipes :

- **53 réunions CSE/CSSCT,**
- **39 sensibilisations en entreprises,**
- **7 conseils aux entreprises**, à leur demande.

Il rappelle, en conclusion, que notre service continue à intégrer les éléments de la réforme avec :

- La mise en place progressive des visites de mi-carrière (vos salariés dans leur 45^{ème} année, de post exposition ou de fin de carrière pour les salariés en catégorie SIR),
- La prévention primaire, via nos AMT et des actions organisées par l'équipe pluridisciplinaire,
- Des audits notamment RPS, sans renoncer à notre fil rouge sur la prévention des TMS,
- L'animation de notre Cellule PDP et la participation à la Cellule départementale,
- La mise à jour de la Fiche d'Entreprise (FE) tous les 4 ans,
- La récupération, le contrôle et l'archivage des documents uniques (DUERP),
- Le développement de notre offre complémentaire et la création d'un catalogue de prestations externes à notre service testées et validées par notre équipe pluridisciplinaire ».

La Présidente remercie le Docteur FOULON et passe la parole à notre Trésorier, Denis PERRIER, pour la présentation des comptes clos au 31 décembre 2024.

3. Rapport de Gestion

Denis PERRIER présente les comptes de l'exercice 2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Un total du bilan de 879 517.73 €
- Un chiffre d'affaires de 1 567 434.30 €
- Un résultat net comptable de -138 086.35 €

AU BILAN :

- Sur l'actif immobilisé brut de 432 570 €, 275 000 € sont déjà amortis ;
- Le compte clients est élevé à cause d'un dysfonctionnement de notre facturation électronique : en effet, les factures transmises par mail aux entreprises et déposées sur leur espace connecté n'ont pas été récupérées par un grand nombre de petits adhérents. Nous avons dû les relancer et leur envoyer l'ensemble des factures non réglées par voie postale ce qui a occasionné un retard de réception des règlements ;
- La provision de 19 519 € concerne la créance que nous avons sur LE COQ SPORTIF, que nous ne pourrons pas recouvrer suite au redressement judiciaire.

AU COMPTE DE RESULTATS :

- Notre « production vendue » a progressé en volume ;
- Nos charges ont augmenté par rapport au budget prévu ;
- Notre résultat s'explique par :
 - ✓ *La hausse de 11 000 € des examens complémentaires en lien avec le suivi INB (nucléaire) ;*
 - ✓ *Un surcout informatique de 7 000 € lié à la certification, à uEgar et son environnement ;*
 - ✓ *Un acompte de 4 500 € sur les honoraires de recrutement d'un médecin habilité INB ;*
 - ✓ *Un backup en téléphonie à hauteur de 7 000 € pour le recours à un centre d'appels permettant d'intercepter les appels non répondus par nos assistantes médicales (besoin initial sur Nogent puis sur Maizières lorsqu'une assistante est seule pour gérer plusieurs consultants) ;*
 - ✓ *Une variation des « dotations aux amortissements et provisions » sur les congés payés de 75 000 € consécutive à la modification de notre méthode comptable imposée par le Commissaire aux comptes entre 2023 et 2024, suite au changement de notre logiciel de paie ;*
 - ✓ *Des créances douteuses pour 37 000 €.*
- Notre masse salariale a augmenté pour plusieurs raisons :
 - ✓ *Nous avons dû remplacer une assistante médicale nouvellement embauchée, qui a été absente plusieurs semaines, avant de quitter notre service ;*
 - ✓ *Nous avons recruté une autre assistante médicale pour remplacer Astrid LAROCHE partie en formation, d'où un doublon sur plusieurs mois ;*
 - ✓ *Le Docteur CHATAIGNER est restée en poste toute l'année alors qu'elle devait prendre sa retraite à l'arrivée du Docteur RIGAUD.*

Le résultat net retraité des éléments techniques et exceptionnelles est en réalité de - 3 414 €, en ligne avec le budget.

Denis PERRIER assure qu'il n'y a pas d'incidence sur la capacité financière de l'AMITR, nos réserves étant suffisantes pour poursuivre nos investissements.

A l'issue de la présentation des comptes, la Présidente demande à Denis PERRIER de bien vouloir donner lecture du rapport d'audit de Monsieur LOTH - Commissaire aux comptes, qui ne pouvait être présent ce jour et s'en excuse :

« Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces comptes font apparaître à cette date des fonds propres de 501 228 euros, y compris une perte de 138 086 euros. Cette lettre a pour but de rappeler notre compréhension des diverses déclarations qui nous ont été faites dans le cadre de notre mission.

Vous êtes responsable de l'établissement des comptes, et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

- 1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans l'association. Vous nous avez fait part de votre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.*

Vous nous avez déclaré ne pas avoir connaissance :

- a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;*
- b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.*

Anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées

- 2. Vous avez pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous nous sommes mis d'accord sur leur caractère non significatif sur les comptes pris dans leur ensemble. Cet état n'appelle pas de remarque de votre part.*

Évènements post-clôture

- 3. A ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport financier du trésorier.*
- 4. Vous nous avez communiqué les plans d'actions que vous avez définis pour l'avenir de votre association ; ces plans d'actions reflètent vos intentions et à ce jour vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.*

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

- 5. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement vos intentions et la capacité de votre association, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.*

Correcte application des lois et règlements

- 6. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.*

Informations sur les parties liées

- 7. Vous avez fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de votre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable. L'information que vous avez communiquée sur l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant est exhaustive et sur leur traitement comptable est conforme au référentiel comptable applicable ».*

Denis PERRIER précise ensuite que le rapport spécial sur les conventions est vierge.

La Présidente remercie Denis PERRIER et propose d'affecter le résultat de l'exercice.

Après avoir pris connaissance et approuvé à l'unanimité le rapport de la Présidente et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui font apparaître une perte de 138 086,35 €. En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus au Conseil pour sa gestion dudit exercice.

L'Assemblée Générale décide l'affectation de la perte de 138 086,35 € de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 au report à nouveau.

4. Budget prévisionnel 2025

La Présidente demande à Jérôme LELOUARD de présenter le budget prévisionnel 2025.

« La CMN, imposée par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2025, a changé complètement nos modalités de facturation, avec un appel de cotisation au 1^{er} trimestre qui couvre désormais l'ensemble des visites réalisées dans l'année en dehors des visites d'intégration de nouveaux salariés. Nous avons, à notre grand regret, perdu la possibilité d'aménager nos cotisations en fonction de l'effectif des entreprises.

Notre chiffre d'affaires a progressé avec la CMN et la stabilité des effectifs déclarés, en dehors de la perte de deux entités du Groupe SOUFFLET InVivo.

Cependant, nous aurons l'impact du départ à la retraite du Docteur CHATAIGNER fin mai, qui a néanmoins accepté un contrat emploi-retraite pour 1 journée/semaine dédiée aux visites intérimaires. Cela permettra de soulager le Docteur BORGJ qui va devoir gérer l'ensemble du portefeuille de Nogent et qui devrait d'ici la fin de l'année nous consacrer une journée supplémentaire par semaine.

Nos charges d'exploitation devraient baisser pour plusieurs raisons :

- La diminution des examens complémentaires consécutive à la faible volumétrie des visites INB,*
- Une sous-traitance informatique maintenue à un niveau équivalent à l'année précédente,*
- Des honoraires de recrutement plus bas,*
- Une diminution de nos coûts énergétiques suite au changement de notre compteur électrique inadapté à nos besoins réels et à la renégociation des tarifs auprès d'ENGIE.*

En revanche, notre masse salariale va subir une hausse du fait de la négociation de branche qui a remis à plat les métiers repères générant une augmentation du minima garanti, soit jusqu'à 6 % pour certaines collaboratrices.

Nous avons renégocié nos contrats Prévoyance et Mutuelle santé, ce qui nous a permis de gagner 30 000 € sans modification de prestations pour la partie mutuelle.

Nous avons provisionné 5 000 € de créances douteuses, avec quelques dossiers en redressement judiciaire qui risquent d'aller jusqu'à la liquidation de l'entreprise.

Nos comptes devraient donc être équilibrés en 2025, mais nous n'avons plus de marge de manœuvre malgré la mise en place de la CMN. Cela prouve que nous avons réellement besoin de ce niveau de cotisation pour pouvoir délivrer notre offre de services ».

La Présidente remercie Jérôme LELOUARD puis met au vote le budget prévisionnel 2025.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2025 tel qu'il a été présenté.

5. Grilles de tarification 2026

Au regard de la hausse des cotisations consécutive à la mise en place de la CMN, le Conseil d'administration réuni le 22 mai dernier a proposé de ne pas faire évoluer la grille tarifaire pour l'année 2026 et approuvé la grille tarifaire de l'offre complémentaire.

La Présidente met donc au vote de l'Assemblée générale les conditions tarifaires pour l'année 2026.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les grilles tarifaires 2026, telles qu'elles sont proposées.

PRESTATIONS		TARIFS HT/salarié
OFFRE SOCLE – Secteur Privé		
- Frais d'adhésion		40,00 €
- Frais administratifs par nouveau salarié		80,00 €
- Cotisation annuelle pour les catégories SI et SIA		115,50 €
- Cotisation annuelle pour les catégories SIR		138,60 €
- Intérimaire		92,40 €
- Stagiaire école		30,00 €
PÉNALITÉS – Secteur Privé		
- Non déclaration d'un salarié (<i>par salarié/an</i>)		100,00 €
- Absence à la visite non déclarée 48h avant		50,00 €
- Frais de recouvrement forfaitaire		40,00 €
- Frais de recouvrement par voie d'huissier		20% du montant HT avec un minimum de 60,00 €

OFFRE COMPLEMENTAIRE (Adhérents du Secteur Privé)	Unité	Prix HT
- Taux médecin	Heure	150
	Jour	900
- Taux IDEST / IPRP / Préventeur	Heure	65
	Jour	350
- Déplacement périmètre agrément	Forfait	0
- Déplacement hors périmètre agrément	Forfait	50

Pour les interventions inférieures à une journée, un forfait minimum de 4 heures sera appliqué sur la base des taux horaires.

6. Projet de service 2025-2029

La Présidente demande à Jérôme LELOUARD de présenter le Projet de service 2025-2029 déjà approuvé par le Conseil d'administration en date du 22 mai 2025 et qu'elle soumettra au vote de l'Assemblée générale.

Jérôme LELOUARD rappelle que le Projet de service engage nos actions en nous adaptant à notre territoire et en tenant compte des constats faits par nos équipes lors des visites en entreprise.

Notre Projet de service 2025-2029 portera sur 3 axes, dont 2 feront l'objet de la signature de notre futur CPOM avec la DREETS Grand Est et la CARSAT Nord Est :

L'Axe 1 – Amélioration continue du service s'intègrera dans le cadre de notre certification, avec :

- Une 1^{ère} action de déploiement de notre système de management de la qualité (SMQ), et de mise en œuvre des moyens et ressources nécessaires à la réussite de cette démarche ;
- Une 2^{ème} action de réponse aux exigences du référentiel SPEC 2217 et de structuration de notre amélioration continue sur les 3 niveaux de certification à atteindre :
 - ✓ *N1 : engagement de la direction et des collaborateurs, et rédaction de nos procédures ;*
 - ✓ *N2 : maîtrise de la démarche par l'appropriation des procédures et intégration des indicateurs de suivi ;*
 - ✓ *N3 : pilotage sur le long terme par le contrôle des résultats obtenus et la mise en place d'actions correctives.*

L'Axe 2 – Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi apportera des réponses concrètes à la dégradation des situations de travail de certains salariés sur le moyen ou long terme, avec :

- Une 1^{ère} action innovante de création d'un réseau d'entreprises prêtes à s'engager dans la mise en place d'essais encadrés (Réseau des 4E) qui va être présentée en détail par les Docteur BORG et RIGAUD, et notre psychologue du travail Tiphannie WEBER.

Ces postes « d'accueil » seront listés dans un catalogue et proposés aux salariés repérés par la Cellule PDP. Les médecins donneront un avis éclairé sur la mise en place de l'essai encadré ;

- Une 2^{ème} action sur l'usure professionnelle et la question du « bien vieillir » au travail au regard de la population active vieillissante de notre territoire, avec la mise à disposition de nos adhérents d'un outil d'aide au repérage et à l'évaluation des risques potentiels, et des sensibilisations primaires à visée collective auprès des salariés pour préserver leur capital santé au travail.

L'Axe 3 – Prévention des risques chimiques apportera une réponse aux nombreuses sollicitations de nos adhérents sur le sujet, avec :

- Une 1^{ère} action de renforcement de nos ressources matérielles et humaines pour mieux accompagner les entreprises sur leurs obligations en matière d'évaluation du risque chimique ;
- Une 2^{ème} action sur le déploiement de notre offre de services sur le risque chimique avec la diffusion d'outils d'aide à l'évaluation, l'animation de sessions collectives de sensibilisation et le renforcement de notre partenariat avec la CARSAT Nord Est pour l'accompagnement de nos adhérents.

Jérôme LELOUARD cède la parole aux Docteur BORG, Docteur RIGAUD et à Tiphannie WEBER pour la présentation du Réseau des 4^E. Voici le Powerpoint déroulé :

Axe Maintien en emploi et Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Contexte :

- ▶ Recul de l'âge de la retraite
- ▶ Caractéristique de notre bassin : des travailleurs « vieillissants »

Enjeux:

- ▶ Protéger la santé du salarié et prévenir l'usure professionnelle
- ▶ Promouvoir une culture de prévention
- ▶ Conserver les compétences sur le territoire

Travailler en santé :

Quand le capital santé devient un enjeu professionnel

Au niveau du collectif

Objectif :
Définir des actions de prévention à visée collective pour prévenir l'usure professionnelle

Moyen:
Mise à disposition des entreprises d'un outil d'aide au repérage des facteurs d'usure professionnelle potentiels

Quand le timing PDP est compté,
le Réseau des 4E en est l'une des clés

Au niveau d'une situation individuelle

Objectifs multi-cibles :
Pour l'entreprise, le salarié, le médecin du travail, les partenaires

Moyen:
Création d'un réseau d'entreprises engagées dans la mise en place des essais encadrés

Travailler en santé :

Quand le capital santé devient un enjeu professionnel

Définir les unités de travail à l'image de ce qui est fait dans le DUERP.

Établir une cartographie des facteurs de risques potentiels d'usure professionnelle

- ▶ Selon l'activité de la structure
- ▶ En évaluant la fréquence et la gravité de chaque facteur

Élaboration d'un score de risque qui servirait de base à la priorisation des actions de prévention

Quand le timing PDP est compté,
le Réseau des 4E en est l'une des clés

Les essais encadrés... de quoi parle-t-on ?
D'un dispositif qui permet de **tester l'adéquation entre un poste de travail et l'état de santé d'un salarié durant son arrêt**
Pour qui ?
Les salariés en arrêt de travail
Durée: 14 jours ouvrables
L'entreprise d'accueil ne verse aucune indemnisation au salarié

Un projet issu du terrain

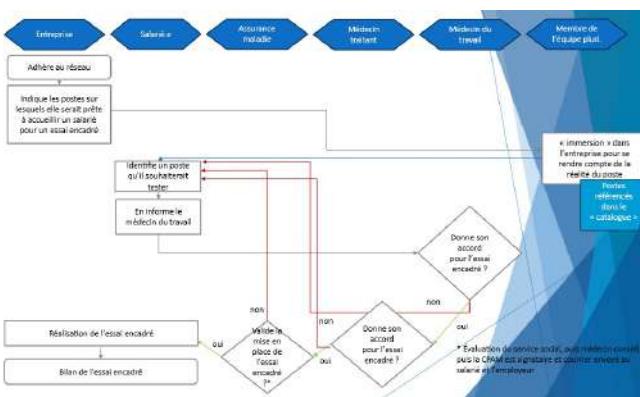
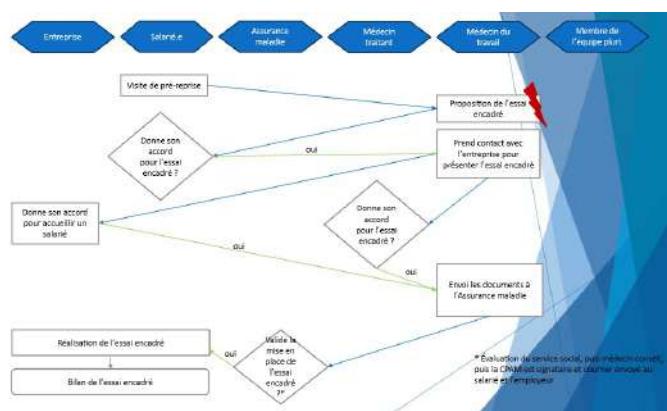
- ▶ Projet défini à partir du constat que la mise en place d'Essais Encadrés (EE) pouvait être freinée par plusieurs facteurs:
 - La méconnaissance de la PDP et des dispositifs associés
 - Des difficultés à identifier des postes dits « d'accueil »
 - La nécessité d'avoir une connaissance des postes « d'accueil » même lorsqu'il s'agit de postes d'entreprises suivies par d'autres médecins du travail pour pouvoir juger de la compatibilité entre les restrictions du salarié et les contraintes du poste
 - Les timings (entreprise/salarié = validation et mise en place de l'EE)

Le Réseau des 4E

Entreprises qui s'Engagent dans la mise en place d'Essais Encadrés

► Objectifs :

- Créer un réseau d'entreprises s'engageant dans la PDP
- Instaurer une culture de prévention de la démission en sollicitant l'équipe pluridisciplinaire
- Renforcer l'anticipation des employeurs face aux difficultés rencontrées par les salariés
- Rendre acteur de son parcours le salarié en arrêt de travail pour une remobilisation précoce
- Chercher à rendre visible les compétences et le potentiel « restant » du salarié en arrêt de travail
- Cartographier les postes de travail « d'accueil » proposés par les structures en identifiant leurs contraintes
- Faciliter la mise en place d'essais encadrés en permettant plus de lisibilité aux différents acteurs



La PDP est l'affaire de tous...

Alors, êtes-vous prêt à rejoindre le Réseau ?



A l'issue de la présentation, Jérôme LELOUARD rappelle qu'une inaptitude, en fonction du parcours professionnel et de l'historique, peut coûter plus chère à l'entreprise. Plus nous ferons de la prévention pour nos salariés en milieu et en fin de carrière, plus nous les protègerons de l'inaptitude.

Ce réseau d'entreprises est donc essentiel pour y parvenir. Un questionnaire sera transmis à l'ensemble des adhérents dès la rentrée pour lister les entreprises qui seraient intéressées de rejoindre le réseau et cartographier les postes d'accueil qu'elles pourraient proposer. Si nous réussissons à mettre ce dispositif en place sur notre territoire, nous pourrons l'exporter dans tout le Grand Est auprès des services qui voudront le dupliquer. Ce dispositif est très attendu par la CPAM.

Le Docteur RIGAUD précise que 18 essais encadrés ont été réalisés en 2024 avec de très bon retour des salariés et des employeurs. Pour rappel, l'essai encadré peut se faire également dans la propre entreprise du salarié. Cela leur permet d'être acteur de leur parcours professionnel. Lors des essais encadrés, les salariés sont en doublon avec les personnes qui occupent les postes habituellement. Il n'y a pas obligation d'embaucher les salariés à la fin des essais encadrés. Comme ils sont en arrêt de travail, la prise en charge financière du dispositif est assurée par la CPAM.

La Présidente remercie les intervenantes pour la qualité de leur présentation puis soumet le Projet de service 2025-2029 au vote de l'Assemblée générale.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Projet de service 2025-2029 tel qu'il a été présenté.

La Présidente demande ensuite à Jérôme LELOUARD de donner quelques éléments sur les autres activités du service.

7. Activités du service

AUDIT DE CERTIFICATION :

Notre service a passé un audit blanc de certification N1 en février dernier, qui s'est bien passé. Outre une non-conformité sur notre archivage due à notre logiciel métier et qui s'est solutionnée depuis, notre auditeur est confiant sur le succès de notre passage du niveau 1.

AUDIT DREETS GRAND EST :

La DREETS Grand Est a convoqué les équipes à un audit partiel, demain en visio, au sujet de notre agrément territorial. Les résultats de cet audit nous seront communiqués d'ici fin juillet.

RECRUTEMENT D'UN MEDECIN :

Nous avons lancé le recrutement d'un médecin titulaire d'un DU en radioprotection pour anticiper tout ce qui va arriver sur notre territoire.

Une VD4 est prévue en 2029 pour prolonger la durée de vie de la centrale nucléaire de Nogent. Elle va, entre temps, déposer sa candidature pour obtenir les EPR2. Si la réponse est favorable, cela va amener un nombre significatif de salariés sur le territoire (agents EDF et salariés des entreprises prestataires).

Dans cette hypothèse, nous avons conçu notre bâtiment de Nogent de manière à pouvoir doubler nos bureaux pour recruter les personnels nécessaires au suivi médical de ces salariés.

En parallèle, si l'entreprise NEWCLEO, spécialisée dans la fabrication du combustible MOX à partir de déchets nucléaires, s'implante entre Pont et Marnay, nous devrons suivre l'effectif annoncé de 800 salariés au démarrage, avec une évolution prévisible à 1700 personnels.

La Présidente remercie Jérôme LELOUARD puis rappelle la composition du Conseil d'Administration :

<u>- REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS -</u>	<u>Fin de mandat</u>
- BELL Georges (<i>U2P</i>)	2026
- DEBUF Jean-Baptiste (<i>MEDEF</i>)	2026
- HEMARD Antony (<i>MEDEF</i>)	2026
- NOBLET Valérie (<i>MEDEF</i>)	2026
- VIVET Sophie (<i>MEDEF</i>)	2026

<u>- REPRESENTANTS DES SALARIES -</u>	
- GOBERT Eric (<i>CFTC</i>)	2026
- LATRASSE Christophe (<i>CGT</i>)	2026
- PERRIER Denis (<i>CFE-CGC</i>)	2026
- ROBIN Mathieu (<i>CFDT</i>)	2026
- GODIER Nicolas (<i>CFDT</i>)	2026

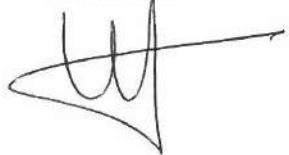
La Présidente rappelle ensuite la composition du Bureau :

-  Présidente : Sophie VIVET (*collège employeurs*)
-  Vice-président : Eric GOBERT (*collège salariés*)
-  Trésorier : Denis PERRIER (*collège salariés*)
-  Administrateur délégué : Jean-Baptiste DEBUF (*collège employeurs*)

« Nous arrivons au terme de cette Assemblée générale, nous sommes à votre disposition pour toutes questions. Puisqu'il n'y en a pas, je vous propose de clôturer notre Assemblée générale, et de passer à la visite de l'entreprise RE-CYCLES France ».

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et le Trésorier.

Sophie VIVET,
Présidente



Denis PERRIER,
Trésorier

